

Consultation du public sur l'avenir de l'eau

- ➔ Les enjeux de l'eau
- ➔ Les risques d'inondations

Du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025

Restitution de l'avis du

Jury citoyen sur l'eau

Organisé par Loiret Nature Environnement

Vendredi 16 mai 2025

Orléans

Avec le soutien financier de :



Contexte



La France compte 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun, le comité de bassin, qui regroupe tous les usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau.

Le bassin Loire-Bretagne occupe 28 % du territoire métropolitain. Plus de 13 millions d'habitants vivent sur ce territoire de 6800 communes, comprenant le bassin versant de la Loire et de ses affluents, les bassins de la Vilaine et des côtières bretons et les bassins côtiers vendéens et du marais poitevin, soit 135.000 kilomètres de cours d'eau, et une façade maritime de 6 654 km de côtes.

La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Le comité de bassin, « parlement local de l'eau », réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs, des associations et de l'État, à l'échelle du bassin.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre des politiques publiques sur l'eau.

Afin d'élaborer le plan de gestion des eaux (ou Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau – SDAGE) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour les années 2028 à 2033, le comité de bassin Loire Bretagne et l'État ont mené une consultation afin de **recueillir l'avis du public pour identifier ensemble les défis à relever sur les principaux enjeux relatifs à la gestion de l'eau et des risques d'inondation**. Les enjeux et les pistes d'action ont été détaillés dans deux documents mis à la disposition du public, portant sur des questions importantes du territoire.

Le comité de bassin et l'État devront **prendre en compte les avis récoltés** afin de pouvoir modifier ou compléter les documents des questions importantes sur lesquels ils se baseront **pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation**.

Organisation d'un Jury Citoyen sur l'eau par Loiret Nature Environnement

Loiret Nature Environnement (LNE) est une association départementale qui œuvre pour éduquer à l'environnement pour sensibiliser un large public afin de mieux connaître pour mieux préserver, et agir pour plus d'éco-citoyenneté. L'association dispose de plusieurs agréments dont celui de la protection de la nature (au titre de loi de 1976), ainsi que celui de la jeunesse et de l'éducation populaire, et d'une habilitation à participer au débat public sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives départementales.

Pour relayer cette consultation de l'Agence de l'eau et récolter un avis du public éclairé sur les enjeux liés à l'eau et au risque inondation, l'association Loiret Nature Environnement a souhaité organiser un jury citoyen dans l'Orléanais.

Ce territoire est traversé par la Loire qui y a façonné le val orléanais. Nous sommes aussi ici en bordure de la Nappe de Beauce (plus grand réservoir souterrain d'eau d'Europe) gérée par un SAGE, avec un partage de la ressource discuté au sein d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Un second SAGE concerne le Val-Dhuy-Loiret, des cours d'eau et résurgences situés dans le lit majeur de la Loire. Le territoire du val orléanais est donc directement marqué par les enjeux liés à l'eau et au risque inondation.

Un **jury citoyen** est une assemblée temporaire désignée par tirage au sort ou choisie par une autre méthode aléatoire pour orienter certaines décisions politiques. Le but d'un tel jury est de renforcer la participation citoyenne dans les processus politiques et/ou d'éclairer la prise de décision dans des situations complexes en consultant un échantillon de la population. Les jurys citoyens peuvent se déployer dans des situations très diverses et selon des modalités d'organisations elles-mêmes multiples.

Un **appel à inscription** pour participer au jury citoyen initié par LNE a été lancé en début d'année 2025, via les moyens de communication de l'association, le relai de communes du territoire, et un article de presse dans la République du Centre (10/02/2025), afin de recruter des citoyens volontaires pour intégrer un jury que nous souhaitons composé de 8 à 12 personnes maximum pour participer à 5 ateliers de réflexion et de discussion autour des enjeux eau et inondation.

L'inscription étant conditionnée à la garantie de leur participation aux 5 rendez-vous, 10 personnes ont confirmé leur inscription pour participer au jury.

Il s'agissait de 4 hommes et 6 femmes, de 27 à 71 ans. 3 vivants à Orléans, 3 habitants sur d'autres communes de la Métropole et 4 en dehors de la Métropole. Deux agriculteurs, une ingénieure, un chercheur, une personne en situation de handicap sans activité salariée et 5 retraités (droit, diététique, médecine et pharmacie).

Les 4 premières réunions du jury citoyen ont été l'occasion de leur proposer des ateliers pédagogiques dits « sérieux » (aussi appelés « Serious-game ») avec l'utilisation d'outils d'animation dont la « Fresque de l'eau » et l'outil « Loire grandeur nature », afin de consolider les connaissances nécessaires sur le fonctionnement d'un bassin versant, la répartition des volumes d'eau disponible dans les principaux réservoirs naturels, les usages de l'eau, les enjeux liés à la préservation de la ressource... Des interventions objectives ont aussi été menées sur « la politique de l'eau en France », « La préservation des milieux aquatiques », « La ressource en eau dans un contexte de changement climatique » et « Le risque inondation ».

Ces réunions ont également été le lieu d'échanges et de débats, pour que chacun expose ses préoccupations sur les enjeux exposés, partage ses envies et des propositions de solutions pour améliorer la protection de la ressource eau et des populations face au risque d'inondation.

Un avis collectif a été rédigé à partir de la richesse de ces échanges.

Le cinquième et dernier rendez-vous de ce jury s'est tenu le vendredi 16 mai 2025, pour la restitution de l'avis collectif du jury ici présenté.

Nous remercions l'Agence de l'Eau et le Comité de bassin de nous avoir vu accueillis pour la restitution de cet avis citoyen.

Notre avis sur les enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne 2028-2033

L'eau est un bien commun, essentiel à la vie. Pourtant, l'égalité d'accès, la qualité et la quantité de cette ressource ne sont pas garanties pour toutes et tous de la même manière. Dans un contexte de pression croissante sur les écosystèmes, il est indispensable de repenser nos modes de vie, nos choix de consommation – souvent dictés par le marketing répondant à un système productiviste – et de revenir à une forme de sobriété, fondée sur nos besoins réels plutôt que sur nos envies fabriquées. En parallèle, les secteurs industriels et agroalimentaires doivent aussi faire évoluer leurs pratiques de production pour faciliter la sobriété générale de notre société.

Aujourd'hui, les décisions politiques restent trop souvent sous l'influence d'intérêts économiques puissants, au détriment du bien commun. La transition écologique ne pourra se faire sans un vrai pouvoir citoyen et une démocratie locale vivante. Cette consultation publique et ce jury citoyen sont une invitation à construire ensemble une gouvernance de l'eau plus juste, plus humaine, et tournée vers l'avenir.

Enjeu 1 – La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique bouleverse en profondeur notre rapport à l'eau. Sécheresses plus fréquentes, pluies plus intenses, baisse des nappes, tensions sur les usages : il est devenu impératif de repenser la gestion de cette ressource vitale.

Il ne suffit plus de croire que la technologie apportera toutes les réponses. Le « technosolutionnisme » peut résoudre des problèmes à court terme, mais peut aggraver la situation lors de crises (comme les digues). La sobriété doit redevenir un principe central de la gestion de l'eau. Cela implique de repenser collectivement nos usages et nos priorités avec des actions visibles, concrètes, qui favorisent l'acceptation des efforts individuels à fournir.

Penser les restrictions à partir de quotas serait plus pertinent que les mesures ponctuelles actuellement prises lors de sécheresses, qui peuvent par exemple chez les irrigants créer des inégalités en fonction de l'équipement technique des agriculteurs. Les restrictions doivent être élargies et appliquées de manière équitable, et des contrôles et sanctions dirigées vers tous les usagers contrevenants. Aujourd'hui, ce sont essentiellement les agriculteurs qui subissent la mise en place de restrictions, alors que les mesures imposées à d'autres usagers restent insuffisantes et moins restrictives. Pour les industriels, des quotas de prélèvement peuvent être fixés aux embouteilleurs, afin de pouvoir les ajuster en période de crise et préserver la ressource. Pour les particuliers, les forages privés devraient être mieux contrôlés, avec l'amélioration de leur recensement via un inventaire financé par l'agence de l'eau et la mise en place de contrôles effectifs en cas de sécheresse. L'usage de technologies modernes comme la télédétection via images satellites pourrait être mobilisé pour détecter les usages non conformes en cas de crise, par exemple pour l'arrosage des jardins.

Mais les règles seules ne suffisent pas si elles ne sont ni transmises, ni comprises par l'ensemble des acteurs concernés. Une communication adaptée selon les types d'usagers – particuliers, agriculteurs, entreprises – est essentielle pour permettre la bonne application des mesures prises. Par exemple, en période de crise, une communication portée par les communes à destination des propriétaires de forages sur leur territoire peut être un levier intéressant. Dans le même temps, les communes peuvent valoriser leurs efforts de réduction de consommation, comme l'arrêt de l'arrosage des espaces verts. L'exemplarité des acteurs publics est un élément clef pour la transmission et la compréhension des règles par l'ensemble des usagers.

La réussite des mesures de restrictions d'eau pour faire face à la crise lors de sécheresses, repose aussi sur la cohérence des restrictions imposées aux différentes catégories d'usagers, afin qu'aucun ne se sente lésé par l'application de mesures qui paraîtraient injustes.

En milieu rural, des systèmes agricoles plus diversifiés et résilients comme les fermes en polyculture-élevage qui permettent le maintien des prairies permanentes, l'installation de haies, de talus, offrent des solutions concrètes pour retenir l'eau, préserver les sols et s'adapter aux aléas climatiques.

En ville, la végétalisation, la récupération d'eau de pluie, la désimperméabilisation des sols sont autant de leviers indispensables relatifs à l'enjeu eau.

Les outils de planification existants, comme les études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), devront prochainement intégrer la TRACC (Trajectoire de Référence d'Adaptation au Changement Climatique). Mais il est aussi important d'anticiper une trajectoire plus pessimiste vers un dérèglement climatique tendanciel plus marqué, car il coûtera toujours moins cher de se préparer au pire que d'en subir ses conséquences.

Enfin, une politique de l'eau à la hauteur des enjeux climatiques ne saurait se contenter d'arrêtés préfectoraux parfois peu contraignants, et trop souvent dérogatoires. Au-delà des arrêtés d'orientation de bassin, elle doit s'appuyer sur une loi forte, juste, et construite avec et par les citoyens. Car face aux crises de l'eau à venir, c'est un nouveau contrat social qu'il nous faut imaginer : plus solidaire, plus démocratique, plus sobre, et véritablement écologique.

Enjeu 2 – La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

Trop souvent, la prise de conscience ne survient que lorsqu'il est déjà trop tard, « au pied du mur ». Face aux enjeux croissants liés à l'eau – raréfaction, pollution, conflits d'usages – il est urgent de mieux informer, de mieux comprendre, et surtout d'agir en amont, dans une logique de prévention, d'anticipation et d'accompagnement du changement nécessaire des pratiques. L'eau se gère avant tout localement, selon les réalités d'un territoire, ses ressources, ses usages, ses milieux naturels. Mais ce n'est qu'en renforçant la connaissance partagée par tous les acteurs que des solutions locales pourront émerger, et surtout, être comprises et acceptées collectivement.

Il est essentiel de rendre plus lisibles nos usages de l'eau : dans notre consommation, en expliquant l'empreinte invisible de notre alimentation ou des produits que nous utilisons (par exemple, les litres d'eau nécessaires à la production d'eau en bouteille !) ; dans nos bâtiments publics, en indiquant le volume d'eau utilisé par les robinets ou les WC ; à la maison, en expliquant par des images figurées ce que représente 1m³ d'eau consommée. Il est aussi important de connaître notre impact social, notre impact sur le climat et les conséquences de notre mode de vie sur celui de personnes vivant dans les pays les plus touchés. Notre mode de vie a des répercussions réelles dans le monde.

Mais informer, ce n'est pas culpabiliser. Il s'agit aussi de donner à voir ce qui fonctionne déjà, l'exemplarité de communes qui repensent leur arrosage des espaces verts, installent des équipements économes en eau, d'agriculteurs qui adoptent des pratiques plus sobres, d'industriels qui adaptent leurs process. Ces exemples vertueux doivent être mis en lumière et devenir des sources d'inspiration.

La connaissance, ce sont les données scientifiques et les données patrimoniales. Le conseil scientifique du bassin joue un rôle fondamental pour éclairer les choix politiques. Ses analyses et

rapports devraient être largement diffusés pour éclairer les politiques publiques tout comme la connaissance des citoyens et justifier la prise de décision. La production de données scientifiques, comme l'amélioration des stations d'épuration ou la connaissance des polluants, doit être indépendante des grands groupes privés : elle doit être portée par la puissance publique. De la même façon, les moyens alloués à la production, l'archivage et le partage des données patrimoniales ne doivent pas être soumis aux lois du marché. En ce sens, la délégation de service public concernant la distribution d'eau potable doit être stoppée, car elle induit trop souvent une perte de connaissance du patrimoine et une déresponsabilisation des collectivités.

Trop souvent, nous détruisons les milieux naturels avant même de les connaître. Les zones humides, par exemple, jouent un rôle fondamental dans la régulation des crues ou la dépollution de l'eau. Il faut les inventorier, les protéger, sans les soumettre à la négociation permanente avec les usagers. Le principe de précaution doit guider l'action publique.

La sensibilisation chez les citoyens fait face à un déséquilibre majeur : d'un côté, les efforts de pédagogie et d'appel à la sobriété ; de l'autre, la puissance de la publicité et du marketing qui incitent à la surconsommation, qui conduit nécessairement à une dégradation des ressources naturelles, y compris en eau. Face à ces injonctions contradictoires, il est illusoire de faire porter la responsabilité uniquement sur les individus. L'exemple de l'interdiction des pailles ou de la vaisselle jetable montre pourtant que des régulations fortes sont possibles – et efficaces.

La connaissance passe d'abord par l'éducation, dès le plus jeune âge. Les interventions pédagogiques dans les écoles, les programmes de sensibilisation des écoliers, les classes d'eau, les jurys citoyens, sont autant d'initiatives à soutenir et à développer. Le renforcement de l'apprentissage, y compris à l'école, du cycle de l'eau est indispensable, il faut aussi insister sur la notion de nappe d'eau souterraine comme ressource principale de l'eau qui coule au robinet. Apprendre à mieux connaître l'eau, même celle qui est invisible, c'est aussi apprendre à mieux vivre ensemble, à mieux respecter notre environnement. Les arts et la culture ont toute leur place dans cette transition. Films, spectacles, créations citoyennes peuvent être soutenus financièrement pour contribuer à changer les imaginaires, valoriser des pratiques alternatives, faire de la sobriété une valeur positive, désirable.

La connaissance et la communication sont le socle de toute transition réussie. C'est en éclairant les choix et en soutenant l'apprentissage collectif que nous pourrions véritablement affronter les bouleversements à venir.

Enjeu 3 – Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Face aux défis du dérèglement climatique, de la raréfaction des ressources et des tensions croissantes sur les usages, la gestion de l'eau ne peut plus se penser à l'échelle individuelle ou strictement sectorielle. Elle appelle à des politiques territoriales ambitieuses, porteuses de solidarités concrètes entre les acteurs, entre les territoires et entre les générations.

Ces solidarités s'incarnent d'abord dans la responsabilité que nous avons vis-à-vis de l'avenir. Il est essentiel que les documents de planification, comme les études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), intègrent pleinement un volet climatique qui anticipe l'évolution de la ressource disponible en tenant compte des trajectoires de dérèglements climatiques les plus probables (la TRACC et le scénario tendanciel, voir enjeu 1).

Une gestion solidaire de l'eau suppose aussi l'équité entre les usagers. Fixer des quotas évolutifs et transparents permettrait de mieux répartir la ressource selon les besoins réels, les usages

prioritaires, et les capacités d'adaptation de chacun. Une telle approche exige un dialogue territorial renforcé, où chaque acteur – agriculteur, industriel, collectivité, citoyen – est reconnu et impliqué.

Cette solidarité doit également dépasser nos frontières. L'eau est au cœur des déséquilibres mondiaux, et nos choix de consommation ont un impact direct sur d'autres régions du globe. En important ou en exportant des produits alimentaires, c'est comme si nous importions ou exportions de l'eau. Cela doit aussi nous amener à repenser notre souveraineté territoriale : être capable de produire localement ce que l'on consomme, sur un territoire soutenable, c'est réduire notre empreinte globale et renforcer notre résilience collective.

Dans ce cadre, l'agriculture joue un rôle central. Mais créer des filières locales cohérentes reste complexe : cela suppose d'organiser les agriculteurs pour répondre à une demande locale, de soutenir les circuits courts, de renforcer les outils de transformation sur les territoires et de garantir des débouchés aux produits. Accompagner la transition vers des systèmes agricoles plus sobres, plus diversifiés et plus autonomes est donc une priorité stratégique, à la fois pour l'eau, le climat et la sécurité alimentaire.

Enjeu 4 – La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

Le dérèglement climatique, avec notamment la multiplication des inondations et des sécheresses a mis en lumière une réalité que nous ne pouvons plus ignorer : le cycle naturel de l'eau est gravement perturbé et plus aucun milieu n'échappe à l'artificialisation.

Restaurer le cycle de l'eau, en s'appuyant sur les capacités naturelles des sols, des zones humides, des rivières et des écosystèmes, est désormais une condition essentielle de notre résilience collective. Depuis quelques années, une prise de conscience progresse : la préservation des milieux naturels, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des villes, ne sont plus des sujets secondaires. Les politiques publiques s'en emparent, et c'est un progrès notable. Mais nous devons aller plus loin et plus vite.

Cela implique d'abord de restaurer les milieux aquatiques, trop longtemps modifiés, fragmentés, ou dégradés. Les zones humides, véritables éponges naturelles et puits de biodiversité, doivent être cartographiées, protégées et restaurées. Les cours d'eau doivent retrouver leur dynamique naturelle. Là où les barrages ou les seuils n'ont plus d'utilité – notamment en l'absence de production d'énergie – leur suppression doit être envisagée pour rétablir la continuité écologique et permettre aux espèces de circuler librement et de préserver la diversité des populations.

En milieu urbain, restaurer le cycle de l'eau, c'est aussi redonner à l'eau sa place dans le paysage. Cela passe par la végétalisation et la désimperméabilisation des sols. Dans les zones les plus sensibles, il devient nécessaire d'aller plus loin encore, en imposant l'usage de matériaux perméables, pour permettre à l'eau de s'infiltrer et recharger les nappes.

Densifier l'habitat dans les zones déjà urbanisées permet de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Cela renforce la pertinence du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), une politique qui doit être soutenue activement pour préserver les fonctions écologiques des sols.

Dans les espaces ruraux, les pratiques agricoles actuelles sont aussi souvent déconnectées des écosystèmes des milieux qui les supportent. Des aménagements agroécologiques doivent être restaurés : haies, talus, bandes enherbées, rotation des cultures, maintien de prairies... Autant d'actions qui permettent de préserver les sols, limiter l'érosion, stocker l'eau, et également favoriser la biodiversité.

Enjeu 5 – La Sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

Alors que le dérèglement climatique met sous tension la disponibilité de l'eau, nous devons collectivement repenser notre rapport à cette ressource vitale, transformer en profondeur nos usages, nos modes de vie et notre manière de consommer. La sobriété n'est pas une contrainte : elle est la condition d'un avenir durable.

Notre modèle de développement, basé sur la surconsommation et l'illusion d'une ressource illimitée, est problématique et nous oblige à revenir à un mode de vie soutenable, qui respecte les limites de la planète.

Cela commence par une éducation à la rareté de l'eau. Trop souvent, ce que nous consommons ne montre pas son impact réel : l'eau utilisée pour produire un aliment, un vêtement, ou un appareil, reste invisible. Sensibiliser chacun à cette "eau cachée" est essentiel pour comprendre l'ampleur des enjeux.

Aujourd'hui, le prix de l'eau ne reflète pas sa valeur ni sa rareté. L'eau n'est pas assez chère pour ceux qui en consomment le plus. Il faut mieux intégrer la tarification incitative : l'eau pourrait rester gratuite ou à très faible coût pour les besoins essentiels (alimentation, hygiène, santé), mais devenir progressivement plus chère à mesure que la consommation augmente. Ce système juste et progressif pourrait s'appuyer sur des compteurs intelligents communicants, capables de suivre en temps réel les volumes utilisés, et pouvant même éventuellement permettre de faire évoluer le prix de l'eau en cas de sécheresse grave pour dissuader les consommations inutiles.

La sobriété doit être pensée et organisée avant même la conception des projets. Il est nécessaire d'intégrer ces enjeux dans les documents d'urbanisme et dès la construction des logements. Les nouvelles habitations devraient systématiquement prévoir la récupération de l'eau de pluie et intégrer un double réseau pour séparer eau potable et eau non potable. Il faut également encourager des solutions alternatives, comme les toilettes sèches, en commençant par équiper les bâtiments publics. Des collectivités pourraient expérimenter une gestion collective de ces installations, avec des filières locales de collecte et de valorisation, notamment pour les urines, riches en nutriments et réutilisables comme engrais naturels.

Les entreprises doivent aussi être pleinement responsables de leurs usages. Il faut les inciter à réduire leur consommation, en introduisant des mécanismes concrets comme un « AquaScore » – sur le modèle du bilan carbone ou du NutriScore – permettant d'évaluer la sobriété de leurs procédés. Les incitations économiques peuvent passer par des facilités financières, à l'image des banques qui intègrent déjà des critères environnementaux (bilan carbone) pour moduler leurs taux d'intérêt.

En agriculture, une gestion raisonnée de la ressource a débuté, mais des efforts doivent être poursuivis pour accompagner l'équipement en systèmes d'irrigation plus efficaces et cultiver des végétaux davantage adaptés aux sécheresses à venir. Pour cela, les pouvoirs publics ont un rôle majeur à jouer pour organiser et soutenir la création de nouvelles filières en facilitant l'organisation des producteurs locaux et en leur garantissant des débouchés via la restauration collective.

Sortir d'un modèle consumériste est nécessaire pour aller vers plus de sobriété. Cela suppose d'oser des décisions fortes : taxer certains usages non essentiels, interdire certaines pratiques excessives, conduire des politiques cohérentes. La sobriété, ce n'est pas seulement moins consommer, c'est mieux consommer, avec justice et intelligence.

Enjeu 6 – Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

L'eau que nous buvons, l'eau dans laquelle vivent les poissons, celle qui irrigue nos champs et alimente nos rivières, est une ressource fragile. Assurer sa qualité est un enjeu majeur pour la santé humaine, mais aussi pour la biodiversité, aujourd'hui mise à mal par les pollutions multiples. C'est aussi une question d'utilité sociale : que produisons-nous ? Pour qui ? Et avec quelles conséquences ?

Le lien entre agriculture, santé et qualité de l'eau est central. Les pesticides, les engrais, se retrouvent dans les cours d'eau, les nappes phréatiques, pour finir dans nos robinets. Face à cela, la seule réponse ne peut être technique ou curative : il faut agir à la source.

Revoir nos systèmes de production agricole est une nécessité. Cela demande du temps, car la régionalisation et la spécialisation excessive des territoires ont fragmenté les filières locales. La diversification des productions agricoles devient une réponse à l'instabilité des marchés mondiaux et aux besoins locaux croissants. Les Programmes alimentaires territoriaux (PAT), censés répondre aux objectifs de la loi EGALIM en favorisant une alimentation saine et locale, avancent lentement et manquent encore d'ambition. Les agriculteurs, eux, ont besoin d'un accompagnement concret des pouvoirs publics pour mettre en place des filières, diversifier leur production, accéder à la transformation locale, et mieux valoriser leur travail. La transition agroécologique ne se décrète pas : elle se construit, avec des moyens et de la coopération.

La qualité de l'eau ne se joue pas seulement dans les champs. Les pollutions diffuses viennent aussi de notre quotidien : résidus médicamenteux, produits ménagers et autres substances chimiques comme les PFAS (ou « polluants éternels »)... Trop de molécules échappent encore au contrôle et à la réglementation qui évolue bien moins vite que leur mise sur le marché. Il est donc nécessaire d'étendre les redevances environnementales, aujourd'hui appliquées principalement aux produits phytosanitaires, à l'ensemble des produits qui ont un impact sur l'eau.

Certaines solutions existent déjà et méritent d'être soutenues : des solutions fondées sur la nature, comme l'utilisation de végétation épuratoire dans les fossés pour créer de zones d'épuration naturelles dans les collecteurs de drainage agricole. Ces dispositifs simples, peu coûteux, s'intègrent dans les paysages et restaurent des fonctions naturelles de dépollution. Ce sont des leviers concrets pour réduire les pollutions à la source, avant qu'elles n'atteignent les milieux aquatiques.

Enfin, nous devons collectivement nous interroger sur l'utilité sociale de ce que nous produisons. Certaines activités industrielles ou agricoles sont très consommatrices d'eau et très polluantes, sans réel bénéfice pour la population locale ou la société. D'autres, au contraire, répondent à des besoins essentiels, tout en préservant les ressources. La gestion de l'eau ne peut être découplée de cette réflexion sur le sens et la durabilité de nos activités, qui devrait guider la décision politique.

Enjeu 7 – La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La mer commence au sommet des montagnes ! Ce que nous faisons en amont a un impact direct en aval, jusque dans les estuaires et les zones côtières. Préserver la qualité de l'eau, la biodiversité marine, la stabilité des littoraux, suppose de penser la gestion de l'eau de manière intégrée, à l'échelle du bassin versant tout entier.

La solidarité entre les territoires d'amont et ceux du littoral est donc essentielle. Elle appelle à une meilleure coordination de ce que nous autorisons ou encourageons en amont – modes de culture, traitement de l'eau, urbanisation – qui doit être pensé en lien avec les conséquences en aval.

Anticiper l'évolution du trait de côte devient également un impératif. Face à l'érosion littorale, à la submersion marine et à l'élévation du niveau de la mer, il s'agit de préparer le terrain pour une transformation en profondeur des cordons littoraux. Cela implique parfois des choix difficiles, comme la relocalisation de certaines activités ou habitations menacées à moyen ou long terme. Ces décisions doivent être prises de manière transparente, démocratique, avec un véritable accompagnement des populations concernées pour en favoriser l'acceptation sociale.

Notre avis sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne 2028-2033

On parle souvent d'inondations comme de catastrophes naturelles, comme si elles étaient inévitables, extérieures à nos choix de société. Pourtant, si l'aléa climatique existe bel et bien — pluies intenses, crues, submersions — c'est notre manière d'occuper et d'aménager les territoires qui transforme cet aléa en véritable risque. Nous avons construit nos villes, nos infrastructures, nos zones d'activité au bord des rivières, sur les littoraux, dans des zones historiquement inondables. L'attrait pour l'eau, pour ses paysages et ses ressources, a toujours guidé les implantations humaines — mais parfois au prix d'une grande vulnérabilité.

Aujourd'hui, avec le changement climatique, ces risques s'intensifient. Mais ils ne sont pas nouveaux : si l'aléa climatique est une réalité quotidienne pour les agriculteurs, en ville, les habitants peuvent se sentir moins connectés à ces enjeux. La culture du risque y est souvent moindre, tant qu'on n'a pas été directement touché. Nous sommes nombreux à découvrir notre exposition au risque au moment où ses conséquences sont déjà là.

Face à cela, la réponse publique se structure autour de nombreux dispositifs : PGRI, SLGRI, PPRI, PAPI, TRI, DICRIM, PCS... Autant de sigles, autant de niveaux d'intervention, qui traduisent la complexité du sujet, mais qui finissent aussi par perdre les citoyens, voire les élus eux-mêmes. On refait parfois les mêmes diagnostics à chaque strate territoriale, on peine à coordonner les actions, et surtout, on avance trop lentement.

Il est donc temps de remettre les habitants au cœur du processus, de simplifier l'accès à l'information, de favoriser la compréhension collective du risque, et de reconnaître que vivre avec l'eau, c'est penser des territoires résilients, capables de cohabiter avec elle.

Enjeu 1 – Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues...) ?

Face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des inondations, il devient clair que la réponse ne peut plus reposer uniquement sur l'indemnisation des dégâts. Les mécanismes assurantiels ne suffiront plus à couvrir des événements aux conséquences toujours plus lourdes. Nous devons changer de logique : mieux anticiper pour mieux protéger, et surtout réduire en amont notre vulnérabilité.

Cela suppose d'abord une organisation locale plus claire et plus proactive. Les stratégies locales de gestion du risque inondation doivent être renforcées, partagées, comprises. Cela implique une répartition des rôles bien définie entre collectivités à la compétence GEMAPI, services de l'État, associations, entreprises et citoyens. Il faut donner de la lisibilité aux actions menées sur le terrain : entretiens, travaux, contrôles des ouvrages de protection, aménagement de zones d'expansion de crue, préservation de zones humides. Trop souvent, ces efforts sont peu mis en valeur pour la population, alors même qu'ils conditionnent sa sécurité.

Mais il faut aussi avoir le courage de repenser certaines protections. Les digues ne peuvent pas tout : dans certains cas, relocaliser des habitations ou des activités situées en zone très vulnérable devient une option à mettre en œuvre. Cela ne peut se faire qu'en créant les conditions d'un dialogue transparent, en sensibilisant sur les risques réels, et en accompagnant les populations concernées dans la durée. Plus on informe tôt, plus les décisions, même difficiles, deviennent compréhensibles et acceptables.

La gestion du risque inondation ne doit pas se limiter à la crue elle-même : il faut mieux intégrer les conséquences indirectes, comme l'interruption des réseaux, la gestion des déchets, la continuité des services publics, les impacts économiques, sociaux ou psychologiques.

Enfin, il est indispensable de soutenir les plus exposés, notamment les habitants de logements anciens construits avant les mesures prévues dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), en leur proposant des aides financières pour réaliser des travaux de réduction de vulnérabilité. Cela nécessite de mener des diagnostics de vulnérabilité auprès des entreprises comme des particuliers, pour identifier les leviers d'action, ce qui facilitera aussi un retour à la normale plus rapide après la crise.

En somme, mieux gérer les risques d'inondation, c'est mieux organiser nos territoires localement, dans une approche collective, responsable et résiliente.

Enjeu 2 – Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?

Il est surprenant de constater qu'encore aujourd'hui, certaines zones inondables continuent d'être autorisées à la construction. Des projets urbains se développent dans des zones particulièrement vulnérables, exposant ainsi un nombre croissant de personnes aux risques d'inondation. Cette situation doit être réévaluée de manière urgente : nous ne pouvons pas continuer à exposer nos concitoyens à des risques prévisibles. Le fait qu'un grand nombre de ces zones soient artificialisées aggrave la vulnérabilité des territoires face aux inondations. Les choix d'urbanisation doivent être réévalués à la lumière de la prévention des risques, et non sur la base d'une compensation systématique des dommages par les assurances. Cela signifie notamment d'interdire la construction dans certaines zones particulièrement vulnérables et de réorienter les projets urbains vers des territoires moins exposés, tout en veillant à ce que les aménagements respectent les principes de durabilité, de résilience et de sobriété foncière.

Il est essentiel d'intégrer, dans les PPR, des critères plus stricts concernant la construction dans les zones inondables, en y incluant aussi une réflexion tenant compte des projections climatiques et pas seulement des derniers épisodes connus. En effet, l'augmentation des épisodes climatiques extrêmes nécessite de repenser en profondeur nos choix d'urbanisation. Les zones humides, souvent considérées à tort comme des espaces à urbaniser ou à drainer, jouent pourtant un rôle fondamental : elles servent de zones tampons naturelles qui absorbent et régulent les crues. Restaurer et protéger ces espaces là où cela est possible est une réponse écologique et durable aux risques d'inondation. Elles permettent de réduire l'impact des crues tout en préservant la biodiversité et les services écologiques essentiels. La cartographie des zones humides ne doit pas dépendre d'une négociation avec les usagers mais résulter d'une étude scientifique fiable. Une stratégie de reconquête des « zones potentiellement humides » peut aussi voir le jour avec des objectifs de restauration ambitieux.

Ces actions doivent être accompagnées d'une information claire et transparente envers les citoyens, pour qu'ils soient conscients des enjeux environnementaux et des conséquences à long terme de l'urbanisation.

Enjeu 3 – Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée des nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?

Pour mieux comprendre les phénomènes liés aux risques d'inondation, il est essentiel de diffuser largement les travaux du conseil scientifique sur le bassin Loire-Bretagne. Ces études fournissent des informations cruciales sur l'évolution des risques liés au changement climatique, à l'érosion du trait de côte, au ruissellement et à la remontée des nappes phréatiques. Une meilleure diffusion de ces travaux aidera à renforcer la prise de conscience des citoyens et des acteurs locaux.

Il est également indispensable d'étudier des scénarios plus pessimistes en termes de changement climatique, correspondant notamment au scénario tendanciel compte tenu du retard pris par certains pays parmi les plus émetteurs de gaz à effet de serre au niveau mondial. En anticipant, nous serons mieux préparés à faire face aux impacts futurs, même si les engagements actuels pour limiter le réchauffement climatique ne sont pas respectés. Cela permettrait d'établir des mesures de prévention plus robustes et d'adapter les politiques publiques pour protéger les populations et les écosystèmes. Une telle approche proactive est essentielle pour une gestion des risques d'inondation plus éclairée et mieux partagée.

Enjeu 4 – Comment informer sur les risques d'inondation ?

Informar la population sur les risques d'inondation est un enjeu crucial. L'information doit être continue, régulière et adaptée à chaque public. Le risque d'inondation est souvent perçu comme lointain. Pourtant, il est vital de rappeler fréquemment les mesures d'évacuation, les gestes à adopter en cas de crue, ainsi que les zones à risques. Cela permet de maintenir une vigilance constante et d'être prêt à réagir en cas de besoin. La répétition de ces informations dans la vie quotidienne (via les médias, les affichages publics, ou encore les applications mobiles) est indispensable pour ne pas banaliser le risque.

Il est essentiel de communiquer vers les citoyens avec l'objectif de favoriser une culture du risque, où chacun prend conscience de sa vulnérabilité, mais aussi de ses responsabilités, afin de préparer à l'action.

Il faut aussi que les élus locaux, parfois réticents à aborder de front le risque de crue par crainte de provoquer la peur, soient formés et conscients des enjeux. Il est nécessaire de les sensibiliser à la notion de résilience territoriale, en les incitant à dépasser les enjeux électoraux pour se concentrer sur la prévention à long terme.

Les méthodes classiques d'information peuvent parfois manquer d'impact. Mobiliser des formes originales de sensibilisation peut davantage marquer les esprits et faire intégrer la notion de risque, comme par exemple l'utilisation de trottoirs colorés en zone inondable, des lignes bleues sur les bâtiments (comme à Saint-Pierre des Corps), ou encore des interventions artistiques comme les arbres bleus à La Rochelle. Ces actions permettent d'ancrer visuellement le risque d'inondation dans le paysage quotidien et d'en rendre la perception plus concrète.

L'utilisation de supports ludiques et pédagogiques est également une piste à explorer pour toucher un large public. Des jeux éducatifs, des « escape games » ou des animations interactives peuvent rendre l'apprentissage du risque inondation plus attractif et moins anxiogène. L'objectif est de sensibiliser tout en offrant une expérience engageante qui incite à l'action.

Afin d'ancrer le risque dans les esprits, il serait pertinent de poser davantage de repères de crue sur l'espace public et près de bâtiments fréquentés par le public (écoles, salles communales, places publiques), pour que chacun puisse visualiser concrètement la hauteur des inondations potentielles. Ces repères doivent être accompagnés d'exercices de gestion de crise, comme des simulations d'évacuation. La Journée nationale de la résilience, du 13 octobre, pourrait, par exemple, servir de point d'orgue pour ces exercices à l'échelle nationale, afin de renforcer la réactivité des citoyens face à un risque de crue.

Les propriétaires sont souvent les principales cibles des informations liées au risque inondation, lors de l'achat d'un bien immobilier principalement, mais il est tout aussi important de toucher les locataires, souvent plus difficiles à atteindre et échappant souvent à la communication des communes (accueil des nouveaux habitants).

En plus des outils numériques qui permettent de diffuser largement l'information (applications, alertes SMS, réseaux sociaux), il est essentiel de diversifier les supports de communication pour toucher un large éventail de publics, quel que soit leur âge ou leur niveau d'éducation.

L'information continue et adaptée au risque d'inondation est primordiale pour garantir une bonne gestion de ce phénomène. Par des méthodes visuelles, ludiques et répétitives, nous pouvons garantir une meilleure préparation des citoyens, responsabiliser chacun, et contribuer à la résilience collective face à ce risque majeur.

Conclusion générale

Au cours de ces échanges, nous avons pris conscience que les enjeux liés à l'eau et au risque d'inondation sont étroitement liés à des transformations profondes de notre société. À travers nos discussions, il est apparu que toute la société doit entamer un processus de transition pour mieux préserver la ressource en eau, et qu'il existe des parallèles évidents avec les enjeux de sobriété et de consommation.

Les jurés ont particulièrement apprécié ces moments de partage, où ils ont découvert la richesse des échanges, empreints de respect, de compréhension et de volonté d'aller de l'avant ensemble. Cet état d'esprit positif, fondé sur l'écoute mutuelle, a permis à chacun de défendre une cause commune : celle de l'eau.

Nous exprimons clairement la volonté que nos préoccupations et propositions trouvent écho dans les processus décisionnels, notamment dans la rédaction du SDAGE et du PGRI. En continuant à œuvrer collectivement, nous pouvons espérer engager des actions concrètes et durables pour la gestion de l'eau et la réduction des risques d'inondation, au bénéfice de tous.